

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSEArrondissement
d'AVIGNON**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
d'ADMINISTRATION****Séance du 06 avril 2023***L'An deux mille vingt-trois, le 06 avril à dix-sept heures,*Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09*Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,****Sous la présidence de Mme Renée SOVERA, Vice-présidente.*****N°2023/DELIB/05****Objet :**Approbation du compte
administratif 2022 et
affectation des résultats au
budget primitif 2023**Etaient présents : Patricia ROCHE, Francine DENEUX, Conseillères municipales, Jean Baptiste SAVIN, Conseiller municipal, Christelle GOUGELIN, Michèle GUEVARA, Hélène DALBIES.****Etaient absentes excusées : Dominique CHAUPIN donnant procuration à Renée SOVERA, Pierre MARQUESTAUT donnant procuration à Patricia ROCHE. Isabelle LATARD, excusée.****Le Conseil d'administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022, établi par le Trésor Public de Vaison la Romaine, service de gestion comptable du CCAS.

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022 qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022, est conforme au Compte de Gestion,

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 établi par le Trésor Public de Vaison la Romaine, service de gestion comptable du CCAS et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

Section de Fonctionnement : excédent de 10 607,14 €**Section d'Investissement** : excédent de 634.00 €Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et sa publication le :**18 AVR. 2023****20 AVR. 2023**

• DE DECIDER l'affectation comme suit des résultats de clôture 2022 sur l'exercice budgétaire 2023 :

- Article 002 de la section de fonctionnement : 10 607,14 €
- Article 001 de la section investissement : 634.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Renée SOVERA
Adjointe, Vice-Présidente.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. SOVERA', written in a cursive style.